

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	8
Votants	41



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 055

CREATION DE POSTE

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Marc-à-Frongier, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine (A 20h30, à la fin du vote du point 12, Catherine DEBAENST quitte la salle et donne pouvoir à TERNAT Didier) ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; MORELE Carine ; LHERITIER Laurent ; LANNEAU Guy ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; MIOMANDRE Didier à RAVET Nadine ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin ; BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe

Denis PRIOURET présente le rapport suivant :

Objet de la demande

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1 ;

Conformément à l'article L313-1 précité, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La chargée de mission Habitat-Urbanisme, fonctionnaire, avait quitté la Communauté Creuse Grand Sud dans le cadre d'une demande de disponibilités pour convenances personnelles. Le poste permanent a été pourvu par un contractuel.

Aujourd'hui, elle demande un détachement dans un établissement public local. Pour ce faire, il est nécessaire qu'elle soit officiellement réintégrée sur un poste de fonctionnaire de même grade que celui qu'elle a quitté, avant de poursuivre la démarche de détachement.

C'est pourquoi, il est nécessaire de créer au 15 juin 2023 au tableau des emplois et des effectifs de Creuse Grand Sud un emploi permanent à **temps complet** sur le grade **d'attaché territorial**, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

La rémunération sera déterminée en fonction du classement de l'agent (grade et échelon).

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte:

- ✓ **D'EFFECTUER** la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de La Creuse
- ✓ **De RÉINTÉGRER** la fonctionnaire,
- ✓ **D'inscrire au budget les crédits** correspondants.

CONTRE : 0

POUR : 41

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 15 juin 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

